

Ministry of Education  
Ministry of Training,  
Colleges and Universities

French-Language Education Policy  
and Programs Branch  
Mowat Block, 8<sup>th</sup> Floor  
900 Bay Street  
Toronto ON M7A 1L2  
Tel.: 416 325-2127  
Fax: 416 325-2156

Ministère de l'Éducation  
Ministère de la Formation  
et des Collèges et Universités

Direction des politiques et programmes  
d'éducation en langue française  
Édifice Mowat, 8<sup>e</sup> étage  
900, rue Bay  
Toronto ON M7A 1L2  
Tél. : 416 325-2127  
Télééc. : 416 325-2156



## NOTE DE SERVICE

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Surintendante du Centre Jules-Léger

**EXPÉDITEUR :** Denys Giguère, directeur  
Direction des politiques et programmes  
d'éducation en langue française

**DATE :** Le 24 mars 2015

**OBJET :** **Formation : « La littératie dans toutes les matières : guide  
d'enseignement efficace de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année »**

Dans la foulée des activités et ressources élaborées pour assurer une mise en œuvre efficace et efficiente du programme-cadre d'actualisation linguistique en français (ALF) et du programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA), « **La littératie dans toutes les matières : guide d'enseignement efficace de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année** » a vu le jour. Cette ressource vise à augmenter les compétences langagières en français des élèves qui fréquentent nos écoles de langue française.

Régions	Région du sud <u>20 mai</u>	Région du Nord <u>27 mai</u>	Région de l'Est <u>2 juin</u>
Lieu de la formation	Collège Boréal 1 rue Yonge, Toronto, ON M5E 1E5 (416) 289-5130	Collège Boréal 21 Boulevard Lasalle Sudbury, ON P3A 6B1 (705) 560-6673	La Cité collégiale 801, promenade de l'Aviation Ottawa (ON) K1K 4R3
Code de la formation	1528835	1528836	1528837

Les conseils scolaires et les partenaires sont invités à participer à cette journée de formation en envoyant des participantes et des participants tout en tenant compte de la liste ci-dessous.

**N.B. Les personnes des conseils du Nord qui seront à la rencontre des leaders pédagogiques les 26 et 27 mai pourront participer à la formation qui se donnera le 20 mai à Toronto.**

**Au niveau du conseil (*maximum 5 personnes*)**

- 1) Une surintendante ou un surintendant responsable des écoles de la 7 à la 10<sup>e</sup> année
- 2) Deux responsables des services pédagogiques de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année
- 3) Une personne du conseil scolaire responsable de la littératie de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année

4) Une personne du conseil scolaire responsable de l'ALF et du PANA de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année

**Au niveau des écoles** (*maximum 10 personnes*)

5) Un membre de la direction du secondaire

6) Un membre de la direction de l'intermédiaire

7) Un membre du personnel enseignant responsable du français de la 7<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année

8) Un membre du personnel enseignant responsable du français de la 9<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année

9) Un membre du personnel enseignant responsable de l'ALF et du PANA de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année

10) Un membre du personnel enseignant responsable de la réussite des élèves

11) Un membre du personnel enseignant responsable des arts de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année (*Matières à considérer : Arts intégrés, arts médiatiques, arts visuels, danse, musique, théâtre*)

12) Un membre du personnel enseignant responsable du monde du travail de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année (*Matières à considérer : Affaires et commerce, Éducation coopérative, Orientation et formation au cheminement de carrière*)

13) Un membre du personnel enseignant responsable de Société de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année (*Matières à considérer : Éducation physique et santé, Études canadiennes et mondiales, Sciences humaines et sociales*)

14) Un membre du personnel enseignant responsable de Mathématiques, sciences, technologie de la 7<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année (*Matières à considérer : Mathématiques, Sciences, Éducation technologique, Études informatiques*)

***Les conseils scolaires sont invités à choisir les participantes et les participants afin d'avoir une bonne représentation des écoles de leur conseil.***

Un dîner sera servi et les directives des frais de remboursement pour les conseils scolaires se trouvent en annexe.

Les participantes et les participants peuvent s'inscrire en accédant au site du CFORP à [www.cforp.ca/pp](http://www.cforp.ca/pp).

N'hésitez pas à communiquer avec Marie Carmel Jean-Jacques en composant le 613 733-6680 ou à l'adresse suivante : [mariecarmel.jeanjacques@ontario.ca](mailto:mariecarmel.jeanjacques@ontario.ca).

Denys Giguère

c. c. Chefs des bureaux régionaux  
Directions des services pédagogiques

PJ : directives des frais de remboursement

# Directives pour le remboursement des dépenses

## Participant·es et participants des conseils scolaires et autres organismes :

Soumettez vos dépenses **le plus tôt possible**, à qui de droit, en utilisant le formulaire de votre conseil scolaire ou organisme. Votre conseil scolaire ou organisme vous remboursera selon leurs modalités.

## Conseils scolaires et autres organismes :

Acheminer une facture pour l'ensemble des participant·es et participants de votre conseil scolaire ou de votre organisme selon les modalités et directives du ministère de l'Éducation suivantes :

1. La facture doit être sur du papier à entête du conseil scolaire ou de l'organisme et comprendre :
  - Inclure le nom des participant·es et participants ainsi que le titre, le lieu et la date de l'activité

### Déplacement :

- Kilométrage : Sud de l'Ontario : **0,40 \$/km**; Nord de l'Ontario : **0,41 \$/km**.

### **NB 1 : Vous devez indiquer le point de départ et le point d'arrivée sur la demande de remboursement et joindre une carte de type *Mapquest*.**

- Avion/Train/Autobus : Tarif le plus économique
- Taxi/Navette : au besoin (p. ex., entre l'aéroport et l'hôtel)

### Repas (Montant maximum remboursé par le Ministère *et non pas un per diem*) :

- Petit déjeuner (**8,75 \$**);
- Déjeuner (**11,25 \$**);
- Souper (**20 \$**)

### **NB 2 : Il est interdit de demander le remboursement de dépenses afférentes à l'achat de boissons alcoolisées.**

### **NB 3 : Les frais de repas doivent être accompagnés de l'original du reçu détaillé.**

### Hébergement : Au tarif préférentiel du gouvernement.

- Veuillez choisir de la liste approuvée ([cliquez ici](#))

### **NB 4 : les coûts pour appel téléphonique, Internet, divertissement ou consommation ajoutés à la note de la chambre d'hôtel ne seront pas remboursés.**

### **NB 5 : Si vous logez chez une connaissance plutôt qu'à l'hôtel, vous pouvez demander un remboursement de 30 \$ la nuit mais devez indiquer le nom de la personne.**

2. La demande de remboursement doit inclure TOUS les reçus **originaux** : repas, hôtel, avion (inclure la carte d'embarquement), stationnement, etc.
3. Envoyer la facture **au plus tard un mois après la formation**, à :

**Linda Jolivet**, Secrétaire administrative  
Ministère de l'Éducation  
Direction des politiques et programmes d'éducation en langue française  
1570, chemin Walkley, Ottawa (Ontario) K1V 6P5